



Portrait D'Avenir

Les associés du Gaec de la Grange Sabot misent sur la performance technique de leur élevage allaitant tout en gérant des changements de génération toujours lourds sur ce type de structure.

L'exploitation est typique de la région bourbonnaise. Le Gaec de la Grange Sabot produit des bovins allaitants. Evidemment des Charolais ! Ces belles vaches dont la robe blanche se détache sur le vert des prairies. Qui dit charolais, dit aussi conformation des animaux. Situé à l'Est de Moulins, dans l'Allier, l'élevage est l'affaire de Georges Guillemet, son fils Antoine et son gendre Clément Rive. Des éleveurs fiers de leur métier au point de participer chaque année à cinq concours d'animaux de boucherie. Ce qui est déjà moins typique.

Quand le Gaec remporte des prix (ce qui n'est pas rare !), la notoriété de l'élevage se renforce et cela permet souvent de vendre 20 à 30 animaux à des prix supérieurs aux autres circuits de commercialisation. Avec 275 vaches et leur suite, le Gaec n'a donc pas fait le choix traditionnel de la vente en maigre. La famille Guillemet a toujours privilégié la vente d'animaux finis. Même pour les broutards, elle cherche à les vendre « lourds », à un an ou plus. Le Gaec vend aussi une dizaine de bœufs de trois ans et une quinzaine de taurillons lourds à un négociant privé ou en concours. Même logique pour les vaches de réforme et les génisses qui sont vendues finies. Pour faire pâturer tous ces animaux, le Gaec dispose de plus de 200 ha de prairies temporaires et de 90 ha de prairies permanentes. Il produit aussi 30 ha de maïs irrigué qui assurent un stock important de fourrage pour l'hiver. Sur les 150 autres hectares, les éleveurs produisent des céréales à paille destinées à la commercialisation.

Un capital lourd à reprendre

Le visiteur intrigué par ces chiffres impressionnants qui se rendrait sur place, sera surpris de ne pas voir d'immenses troupeaux ou des bâtiments dignes d'une usine. Le Gaec compte pas moins de trois sites de production. Le centre historique est situé à Beaulon en bordure de Loire et à deux pas du département voisin de la Saône-et-Loire. Les deux autres sont à 8 et 11 km de là sur les communes de Thiel et Chevagnes. Autrement dit, à chaque associé « son » exploitation.

Mais le Gaec vient de faire face à un grand bouleversement. Pour mieux le comprendre, il faut faire un retour historique. La société a été constituée en 1982 entre le père et le frère aîné de Georges. Quand le premier a pris sa retraite en 1992, Georges est entré dans le Gaec avec un associé hors cadre familial. En 2014, c'était au tour de son fils, Antoine, 22 ans, de s'associer, en reprenant une ferme de 195 ha. En 2019, son oncle a décidé de prendre sa retraite. Tout était prévu... sauf le départ simultané de l'associé hors cadre ! Ce dernier a préféré se retirer pour exercer un autre métier. C'est dans ces circonstances que Clément, alors salarié dans le transport, a décidé de rejoindre cette belle entreprise familiale et donc le cabinet conseil indépendant, [Auverco](#), qui depuis le début de l'année vient par ailleurs d'intégrer le groupement AGIRAGRI.

Ensemble, ils ont fait le choix de conserver la forme juridique du Gaec qui offre de grandes opportunités. D'abord, elle n'oblige pas, comme pour une exploitation individuelle à cesser l'activité d'une entreprise pour en créer une autre avec les mêmes caractéristiques. La transmission s'effectue via le transfert de parts sociales. Ce qui, en général, simplifie la tâche des associés sortants car il n'est pas si facile de trouver des repreneurs qui disposent de la surface financière suffisante pour faire face à une activité d'élevage bovin qui nécessite beaucoup de capitaux pour une activité à faible valeur ajoutée. Bien souvent, pour une entreprise de la taille du Gaec de la Grange Sabot, le remboursement des comptes courants d'associés (CCA) qui partent et le rachat des parts sociales constituent une lourde charge pour les repreneurs. Dans le cas présent, le Gaec familial ne fait pas exception. Mais dorénavant, les trois associés s'astreignent à une gestion annuelle responsable des CCA.

Une nouvelle transmission à préparer

Antoine, 28 ans et Clément, 31 ans, ont relevé le défi du départ simultané des deux associés en 2019 en faisant une capitalisation très rapide et en limitant leurs prélèvements familiaux pendant la période de démarrage. Les deux jeunes espèrent dégager un revenu de 1200 € par mois d'ici la fin du plan d'entreprise en 2024.

Comme dans de nombreuses autres exploitations françaises, les épouses travaillent en dehors de l'exploitation et peuvent ainsi subvenir aux besoins du ménage. Mais il faut reconnaître que conduire pareille exploitation à trois associés est une prouesse en matière de productivité du travail !

Les jeunes y croient. Ils n'ont qu'une ambition : conserver ce système techniquement très performant et être à la hauteur, si ce n'est meilleurs, que les générations qui les ont précédés. Il leur faudra quand même maîtriser les investissements et l'endettement après la délicate période de cinq ans du plan d'entreprise. D'autant qu'ils devront très vite réfléchir à la sortie dans quelques années de Georges, aujourd'hui âgé de 50 ans, et prévoir un remboursement progressif du CCA pour se laisser de la capacité financière